

Rôle d'une ou d'un PRÉSIDENT



1. VOIR AU BON FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

- **Voir** à ce que l'association soit active et que le conseil d'administration (CA) réalise les actions décidées en assemblée générale.
- **Rassembler** les locataires autour des enjeux et des activités de l'association.
- **Régler** les mésententes afin de maintenir l'unité du CA et de l'association.
- **Déléguer** des tâches aux autres membres du CA, entre autres à la ou au vice-président, et favoriser la prise en charge d'activités par les locataires.

2. PRÉSIDER LES RÉUNIONS DU CA ET LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

- **Convoquer** régulièrement des rencontres du CA et organiser des assemblées générales, dont l'assemblée générale annuelle.
- **Préparer** les ordres du jour en collaboration avec la ou le secrétaire de l'association.
- **Dire** le mot de bienvenue et suivre les points de l'ordre du jour l'un après l'autre.
- **Encourager** les membres du CA, qui sont tous égaux, à participer pleinement aux discussions et aux décisions.
- **Inviter** tous les locataires à s'exprimer et viser à ce que le plus de gens possible soient d'accord avec les décisions.

3. AGIR COMME PORTE-PAROLE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION

- **Défendre** les intérêts de tous locataires.
- **Représenter** l'association et parler au nom des locataires lors de différentes rencontres (avec l'office, la municipalité ou toute autre organisation).
- **Signer** les documents de l'association (chèques, procès-verbaux, lettres, etc.).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Regardez vos règlements généraux
- Lisez le guide des associations de locataires de la FLHLMQ intitulé *Ensemble pour agir*
- Consultez le site www.flhlmq.com



Fédération des locataires d'habitations
à loyer modique du Québec (FLHLMQ)

2520, rue Lionel-Groulx, bureau 202, Montréal, H3J 1J8
514 521-1485 • 1 800 566-9662
info@flhlmq.com • www.flhlmq.com